

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2021 DE CHF 456'761.11 POUR DES AMORTISSEMENTS
COMPLÉMENTAIRES**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

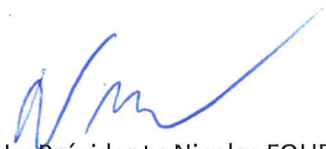
à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

a) De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits relatifs à :

1. L'installation des lignes téléphoniques en technologie IP pour un montant de CHF 8'535.08, bien n° 82.
2. L'acquisition de pupitres et chaises à l'école de Confignon pour un montant de CHF 14'862.60, bien n° 69.
3. La réfection du local de gymnastique et l'isolation de l'appartement locatif de l'école de Confignon pour un montant de CHF 20'414.45, bien n° 63.
4. Des travaux d'étanchéité du mur du sous-sol de l'appartement locatif à l'école de Confignon pour un montant de CHF 24'771.98, bien n° 78.
5. La réfection de la chaussée du ch. du Creux-du-Cheval pour un montant de CHF 21'744.16, bien n° 41.
6. L'installation de containers-terriers dans le cadre de la modération de trafic zone 2 de la route de Soral pour un montant de CHF 11'834.88, bien n° 57.
7. La réfection du portail du cimetière pour CHF 22'869.79, bien n° 83.
8. L'acquisition du véhicule et mobilier de l'ancienne compagnie pompier de Confignon pour un montant de CHF 22'960, bien n° 73.
9. Travaux urgents pour l'abri PC de l'école de Confignon pour un montant de CHF 48'063.47, bien n° 17.
10. Le remplacement de l'ascenseur de l'école de Confignon pour un montant de CHF 45'289.95, bien n° 66.
11. La rénovation du terrain de football de l'école de Confignon pour un montant de CHF 18'906.24, bien n° 26.
12. L'acquisition du mobilier de l'immeuble Cressy + pour un montant de CHF 14'617.76, bien n° 26.
13. Les six interventions artistiques sur la nouvelle ligne de tram reliant Cornavin à Bernex pour un montant de CHF 10'000, bien n° 33.

14. La rénovation du pont des Marais pour un montant de CHF 15'148.32, bien n° 34.
 15. L'étude pour la modération de trafic dans le village pour un montant de CHF 28'321.53, bien n° 35.
 16. La réalisation de deux zones bleues-macarons au quartier de Cressy et au centre de Confignon pour un montant de CHF 49'773.92, bien n° 36.
 17. L'entretien conservatoire du chemin des Hutins pour un montant de CHF 28'263.99, bien n° 40.
 18. La création d'une cunette sur l'Axe-vert et à des aménagements de surface pour un montant de CHF 35'396.81, bien n° 59.
 19. Les collecteurs de la route de Soral pour un montant de CHF 6'068.91, bien n° 44.
 20. Les terriers de Cressy (2^e étape) pour un montant de CHF 8'917.27, bien n° 55.
- b) De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».
- c) D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire total 2021 de CHF 456'761.11.
- d) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY